

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

OPTION MÉTIERS DU SON

SESSION 2020-2022

EN PARTENARIAT AVEC INASUP ET LE LYCÉE EVARISTE GALOIS

ina



**FORMATION
EN ALTERNANCE**

DURÉE

2 ans en contrat d'apprentissage
dont 1392 h en centre de formation

EFFECTIF

12 participants

PUBLIC

PRÉREQUIS

Avoir moins de 30 ans et être titulaire ou en cours d'obtention d'un bac S, STI2D, STI option « génie électronique » ou « génie électrotechnique », DAEU B option « physique », MANCAV (Classe post-bac de Mise à Niveau Cinéma-Audiovisuel).

PROFILS SOUHAITÉS

Bon niveau de culture générale et artistique, bon niveau en mathématiques et en physique, sensibilité musicale, intérêt pour les techniques et leurs évolutions, adaptabilité, créativité personnelle, aptitude à gérer le temps et le stress, mémoire et raisonnement logique, aptitude à résoudre les problèmes.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

FONCTION DU TECHNICIEN SON

Le technicien supérieur en audiovisuel spécialiste des métiers du son a la charge, lors de productions audiovisuelles, de la captation sonore, du montage son, du mixage, de l'illustration et de la diffusion sonores.

MÉTIERS PRÉPARÉS

Opérateur de prise de son, monteur son, mixeur postproduction, technicien d'antenne, assistant studio (prise de son, mixage).

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Production audiovisuelle, production audio, production multimédia, événementiel.

STRUCTURES

Sociétés de production, prestataires de services (postproduction, sonorisation), diffuseurs et radiodiffuseurs, structures culturelles (théâtres, concerts...), services de communication audiovisuelle de grandes entreprises ou d'établissements publics.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable de mettre en œuvre, régler et exploiter les appareils et équipements nécessaires à la captation sonore, au montage son, au mixage, à l'illustration sonore et à la diffusion sonore lors de productions audiovisuelles.



LA FORMATION

CONTENU

CAA – Culture Audiovisuelle et Artistique

Étude de productions et d'œuvres des domaines de l'écrit, de l'image fixe ou animée, du son, de l'audiovisuel en prenant en compte leurs évolutions récentes et / ou actuelles.

Anglais

Compréhension orale et écrite, production orale et écrite en liaison avec le domaine professionnel.

Sciences physiques

Compréhension des principes scientifiques mis en jeu dans les dispositifs utilisés.

Économie et gestion

Acquisition des notions relevant de l'économie, du droit et de la gestion appliqués au secteur de l'audiovisuel.

TES – Technologie des Équipements et Supports

Étude technologique des systèmes et matériels audionumériques et analogiques.

TMO – Techniques et Mise en Œuvre

Mise en œuvre pratique des différents processus liés à une production audiovisuelle.

Dans le cadre de la CAA, les élèves sont amenés à participer à des sorties culturelles.

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL TECHNIQUE

Laboratoire informatique (1 poste par étudiant), 6 cellules de montage / mixage Protools, studio radio et postproduction multicanal, salle d'écoute multicanal, plateau, matériel de reportage.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le dispositif de l'alternance permet aux enseignements de s'appuyer sur la pratique professionnelle. Les apprenants participent à des cours, des travaux dirigés et des travaux pratiques, des ateliers et des projets. Ils acquièrent la maîtrise des équipements par l'alternance de cours théoriques et de séances pratiques.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle continu en cours de formation (devoirs sur table et évaluations pratiques), examen final national.

VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur (BTS) des Métiers de l'Audiovisuel, option Métiers du Son (bac + 2)

INFORMATIONS PRATIQUES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Faire acte de candidature entre le 6 janvier et le 27 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi) en envoyant son dossier de candidature au CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel : dossier de candidature complété, copie des diplômes obtenus, relevés de notes des diplômes obtenus, copie des bulletins trimestriels de 1^{ère} et terminale, CV, lettre de motivation rédigée avec un traitement de texte, une photo d'identité.

CONDITIONS D'ADMISSION DÉFINITIVE

Satisfaire aux présélections sur dossier, aux tests de connaissances (niveau terminale S / STI) et à l'entretien de motivation. Signer un contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans avec une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la formation.

COÛT PÉDAGOGIQUE

La formation est gratuite et rémunérée pour le jeune en apprentissage. L'entreprise prend en charge la rémunération de l'apprenti. Le coût de la formation est financé par une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France. Le coût résiduel est à la charge de l'entreprise, par le versement de la taxe d'apprentissage au CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel, pendant la durée du contrat.

RYTHME D'ALTERNANCE

4 semaines en formation, 4 semaines en entreprise (indicatif)

ENTREPRISES AYANT DÉJÀ RECRUTÉ DES APPRENTIS

Pour connaître la liste des entreprises ayant déjà recruté des apprentis dans le cadre de nos formations, consulter le site internet du CFA : www.cfa-sva.com

LIEUX DE LA FORMATION

INAsup (Bry-sur-Marne, 94)
et lycée Evariste Galois (Noisy-le-Grand, 93)

CALENDRIER

DATES D'INSCRIPTION

Du 6 janvier au 27 mars 2020

PORTES-OUVERTES

Samedi 1^{er} février 2020 à l'INA

ÉPREUVES DE SÉLECTION

Mi-avril à fin avril 2020

RENTRÉE

Septembre 2020